

FICHE ÉLÈVE : **ACTIVITÉ SUR LA QUERELLE SCOLAIRE A MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE EN 1901**

Objectif : A travers une étude de documents d'archives locales, cette présente activité se centre sur deux objectifs :

- Qu'est-ce qu'un document d'archive ?
- Comment les documents d'archives permettent-ils le travail de l'historien ?
-

Problématique : Saisir dans quel contexte a eu lieu la construction de l'école publique de Montastruc-la-Conseillère ?

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET DE LA QUERELLE

Les documents sont présentés aux élèves et l'activité commence avec l'exploitation du questionnaire. La querelle est ensuite exposée aux élèves. Ils doivent alors imaginer quels sont les rôles et les positions de chacun.

Documents :

- Doc n°1 : Questionnaire de la direction de l'enseignement primaire, rempli par l'inspecteur de l'enseignement primaire de la deuxième circonscription de Toulouse sur la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Montastruc-la-Conseillère.
- Doc n°2 : Lettre de l'inspecteur d'Académie au préfet du 26 avril 1902. (1902-04-26 lettre de l'IA au préfet.jpg)
- Doc n°3 : Compte-rendu de délibération du conseil municipal de Montastruc du 21 mai 1902.
- Doc n°4 : Minute de la Préfecture au Maire du 9 juin 1902
- Doc n°5 : Lettre de l'inspecteur d'académie au préfet sur la prévision de construction d'une troisième classe
- Doc n°6 : Plans de l'architecte
-

La querelle

Elle se situe principalement entre le maire et l'inspecteur d'Académie. Elle porte sur :

- les délais : la première requête date d'avril 1902 et la rentrée des classes a eu lieu réellement le 1^{er} octobre 1905.
- L'emplacement : La mairie cherchant à établir un emplacement au moindre coût et l'inspection académique cherchant à satisfaire les besoins des écoliers présents et futurs.
- Sur la construction : l'inspection demande la révision des travaux pour prévoir la construction éventuelle d'une troisième classe « au cas où les classes religieuses viendraient à disparaître ». Le maire s'y exécute.
- Sur le paiement : Le mobilier n'ayant pas été prévu par le maire, le ministre revoit à la baisse l'attribution d'une subvention à la mairie pour la construction de cette école.

ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Questions sur le document n° 1 :

A l'aide du document n° 1 et des éléments d'aide suivants, renseignez le tableau :

Aide à la compréhension du document et du contexte :

Clérical : Favorable au clergé, c'est-à-dire à l'ensemble des hommes et des femmes qui consacrent leur vie à Dieu (curé, prêtre, moine, évêque...). S'oppose à laïc ou laïque.

Laïc ou laïque : Qui n'a pas de rapport avec la religion ni avec le clergé.

Laïcité : Système qui recommande la séparation de la société civile (publique) et de la société religieuse (privée).

Loi sur l'obligation scolaire (loi Jules Ferry) : En 1881 est voté par la III^{ème} République la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, en 1882 l'école est rendue obligatoire et ses programmes doivent être laïcs, en 1886 le personnel d'enseignement doit être laïcs.

Loi sur la Laïcité : En 1905, la séparation totale de l'Église et de l'État dans tous les domaines est votée en France.

QUESTIONS	INFORMATIONS DU DOCUMENT	EXPLICATION
<i>Qui a construit le questionnaire ?</i>		<i>A quoi cela correspond-il aujourd'hui ?</i>
<i>Qui le remplit ?</i>		<i>A quoi cela correspond-il aujourd'hui ?</i>
<i>Quel est l'objet du questionnaire ?</i>		<i>Depuis quand les écoles publiques sont-elles obligatoires dans chaque commune ?</i>
<i>Y avait-il une école publique à Montastruc ?</i>		<i>Est-ce en accord avec la loi ?</i>
<i>Quelle était la période d'âge d'obligation scolaire à cette époque ?</i>		
<i>Combien d'enfants sont concernés ?</i>		
<i>De quels types de bâtiments veut-on éloigner la construction d'une école ?</i>		<i>Pourquoi ?</i>
<i>Où les enfants allaient-ils à l'école ?</i>		<i>Est-ce un enseignement laïque ?</i>
<i>Quelle est la position du maire de Montastruc sur le projet selon l'inspecteur primaire ?</i>		<i>Retrouvez dans les réponses aux questions un élément qui peut expliquer la position du maire.</i>

À partir des documents qui vous ont été présentés, relier les propositions suivantes entre elles pour retrouver la position de chacun

Le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts	■	■	Doit faire appliquer les décisions de l'État dans sa circonscription
L'inspecteur de l'Enseignement primaire	■	■	Doit faire appliquer la loi sur l'obligation scolaire laïque et gratuite.
Le maire de Montastruc-la-Conseillère	■	■	Rend compte à sa hiérarchie de l'application de la loi scolaire dans sa circonscription.
Le préfet de la Haute-Garonne	■	■	Doit financer la construction d'un groupe scolaire